

**MEXIQUE.**

Un an après le massacre d'Acteal, justice n'a toujours pas été rendue  
Index AI : AMR 41/43/98

Embargo : 20 décembre 1998  
à 00 h 01 GMT

« Un an après que 45 paysans indigènes non armés eurent été massacrés à Acteal, dans l'État du Chiapas, les autorités mexicaines continuent à faire traîner l'enquête en longueur et laissent s'exacerber les tensions dans la région », a déclaré ce jour (dimanche 20 décembre 1998) Amnesty International.  
« Pour empêcher de nouveaux homicides, il est vital que les responsables de ce massacre, y compris tous les représentants de l'État qui y ont participé, soient traduits en justice dans les plus brefs délais », a ajouté l'Organisation.  
Des éléments de preuve concluants sur le massacre perpétré à Acteal le 22 décembre 1997 montrent que les autorités ont facilité l'armement des forces paramilitaires responsables de ces homicides et se sont abstenues d'intervenir alors que cette tuerie s'est prolongée durant plusieurs heures.  
Il serait inacceptable que les représentants de l'État impliqués dans les événements d'Acteal ne soient pas tous traduits en justice. Ce serait aussi intolérable que l'inertie dont les autorités ont fait montre vis-à-vis de certains hauts responsables, alors que leur implication dans le massacre de 17 paysans, tués en juin

1995 à Aguas Blancas, dans l'État de Guerrero, avait été établie par la Cour suprême.

**Informations générales**

Les informations en provenance du Chiapas indiquent que les groupes paramilitaires multiplient leurs attaques contre les paysans ainsi que les observateurs chargés de veiller au respect des droits humains, qu'ils soient mexicains ou étrangers. Bien que les services du procureur général de la République aient reconnu, il y a près d'un an, qu'un certain nombre de ces groupes opéraient au Chiapas, aucune mesure concrète n'a été prise afin de mettre un terme à leurs agissements.

Au vu des éléments recueillis pendant les douze derniers mois, tout laisse à penser qu'ils continuent d'opérer en étroite collaboration avec les autorités. Ainsi, au cours du dernier mois écoulé, cinq paysans auraient été tués par les membres de formations paramilitaires au Chiapas. Dans le cadre d'événements impliquant directement l'armée, trois paysans indigènes ont été blessés par des soldats, alors qu'ils protestaient contre l'arrestation par l'armée de membres de leur communauté à Chenalhó, non loin du lieu où a été perpétré le massacre d'Acteal.

Amnesty International tient également à souligner que la nouvelle loi proposée en vue de désarmer les groupes paramilitaires (Ley de Desarme Integral), qui reconnaît implicitement l'existence de ces formations, ne saurait se substituer aux investigations et aux poursuites dont

doivent faire l'objet les responsables d'atteintes aux droits humains.

Pour l'essentiel, les initiatives prises par les autorités à la suite du massacre d'Acteal ont visé les observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits humains, et non les responsables de cette tuerie. Des dizaines de ressortissants étrangers participant à des missions d'enquête sur la situation des droits fondamentaux ont été expulsés, sans que leur cas soit préalablement examiné devant les tribunaux. De surcroît, les nouvelles règles draconiennes en matière de visa introduites en mai dernier ne leur facilitent pas la tâche.

Tout en illustrant le mépris du pouvoir en place pour le travail effectué sur le terrain des droits fondamentaux, ces mesures risquent d'être interprétées comme un encouragement par les formations paramilitaires et d'avoir des conséquences tragiques pour les communautés locales de paysans, ainsi que pour les défenseurs mexicains des droits humains |